



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 9
Présents : 8
Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20231026_2

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – VIREMENT DE CREDITS - EXERCICE 2023

L'an deux mil vingt-et-trois et le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 11/12/2023

PRESENTS : M. David DESPAX ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ ; M. Corentin AYGLON ; Jean-Luc TIXIER ; M. Damien PETIT ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Bernadette FRANCES.

ABSENT EXCUSE : M. Florian CHANET qui a donné procuration à Madame Amandine LOPEZ.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de voter une décision modificative au Budget Primitif 2023 car il manque des crédits en section de fonctionnement aux chapitres 012 « personnel », 67 « charges exceptionnelles », 73 « impôts et taxes » et en section d'investissement au chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

Il manque 273,00 € au chapitre 012. Deux dépenses aux chapitres 67 et 73 n'avaient pas été prévues au budget primitif, d'une part le solde de garantie de recettes à hauteur de 1.000,00 € à imputer au compte 678, et d'autre part la restitution à la trésorerie de la somme de 1.268,00 € relative à des exonérations et dégrèvements dont ont bénéficié certains contribuables sur les taxes locales.

En section d'investissement, une dépense non prévue à hauteur de 2.452,54 € sera à réaliser pour le remplacement d'un poteau à incendie défectueux.

Monsieur le Maire propose de créditer les chapitres déficitaires par un virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits au Budget Primitif 2023 suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

c-61524	Entretien bois et forêts (abattage arbres)	- 1.085,00 €
c-022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1.456,00 €
c-6413	Traitements bruts agents non titulaires	+ 273,00 €
c-678	Autres charges exceptionnelles	+ 1.000,00 €
c-7391178	Restitution produit taxes locales	+ 1.268,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

c-2156	Matériel et outillage d'incendie	+ 1.000,00 €
c-2315	Immobilisations en cours – installations techniques	- 1.000,00 €



Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 27 décembre 2023
SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE
David DESPAX